

C. 57.447.0 "Mirages"
 B 20.
 B 32.32.0 Légionnaire
 B. 32.10.2 Bernard.
 C. 41.424.1. Rohner.

Paris, le 5 janvier 1961.

Monsieur Max Petitpierre,
 Conseiller fédéral,
 Chef du Département Politique,
B e r n e .

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai l'honneur de vous faire ci-après rapport sur la conversation que je viens d'avoir avec M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, au sujet de l'état actuel des relations franco-suissees.

Ainsi que je vous en avais fait part, M. Couve de Murville, à la réception du 1er janvier à l'Elysée, m'avait invité à venir le voir. Le climat des relations franco-suissees ne lui semblait pas aussi bon qu'il le souhaitait. Il en était préoccupé et désirait s'en entretenir avec moi. C'est ainsi que rendez-vous fut pris pour ce matin.

M. Couve de Murville commença par me demander quelles pouvaient être les causes de la détérioration qu'il constatait dans nos relations. Il croyait déceler une certaine acrimonie dans les manifestations de notre opinion publique à l'égard de la France et ne voyait pas bien ce qui pouvait la justifier.

M'inspirant des instructions que vous m'aviez données à Praz-de-Fort, je répondis que je voyais trois raisons principales à cet état de choses : Le problème des Six et des Sept, une série d'affaires économiques dont nous ne parvenions pas à obtenir le règlement, et l'engagement de mineurs par la Légion étrangère.

Je repris en détail chacun de ces points.



Marché commun et Association européenne de libre échange.

J'expliquai à M. Couve de Murville que nous étions parfaitement conscients du fait que le problème de la division de l'Europe entre la Communauté économique européenne et l'Association européenne de libre échange était difficile et ne pouvait être réglé rapidement. Nous avons cependant de la peine à comprendre pourquoi la France se refusait à l'examiner.

M. Couve de Murville commença par me rappeler la position de la France, qui nous est d'ailleurs bien connue. S'il y a incompréhension entre nous, cela est dû, selon lui, à ce que cette position était dictée par des considérations d'ordre politique, alors que nous mettions surtout en avant des considérations d'ordre économique. Pour la France il est essentiel de river l'Allemagne à l'Europe occidentale. Les liens que les Français veulent avoir avec leurs voisins d'outre Rhin, pour être solides et à toute épreuve, devraient se nouer au sein d'une organisation européenne offrant un maximum de cohésion. Cette organisation doit être le Marché commun. La France estime donc que celui-ci ne doit pas être dilué. Il est d'ailleurs significatif de constater qu'en Allemagne les adversaires du Marché commun, tel que le conçoit la France, sont, d'une part, les militaristes et, d'autre part, les partisans d'un rapprochement avec l'URSS.

Néanmoins, poursuivit M. Couve de Murville, la France ne veut pas, comme on l'a cru à tort un certain temps, faire du Marché commun un organisme autarcique et protectionniste. Elle croit en avoir convaincu non seulement ses partenaires, mais aussi les pays tiers. Elle ne veut pas non plus que le Marché commun provoque des détournements de trafic avec des pays voisins et amis comme le nôtre. Elle sait que le maintien des échanges avec ces pays lui est indispensable.

En ce qui concerne les relations entre la Communauté économique européenne et l'Association européenne de libre échange, la France, aux dires de M. Couve de Murville, n'est nullement opposée à la recherche d'une solution, mais on ne lui a jamais,

jusqu'à maintenant, fait des propositions concrètes à ce sujet. Je fis alors observer à mon interlocuteur que l'attitude de la France avait toujours été négative sur ce point, que lorsque nous avons essayé d'aborder le sujet, soit avec les autres membres de la Commission économique européenne, soit à Bruxelles même, on nous avait régulièrement objecté l'empêchement de la France et que d'ailleurs, dans un récent article, M. Peyrefitte, député U.N.R., qui passe pour être le porte-parole de l'Elysée en matière européenne (voir le "Monde" du 3 janvier), avait clairement laissé entendre que la mission de la France était de faire obstacle à tout compromis avec les pays non membres du Marché commun. M. Couve de Murville m'affirma catégoriquement que la France réalisait l'importance du problème des Six et des Sept et qu'elle était prête à examiner comment il pourrait être réglé. Ekle était seulement soucieuse d'éviter, d'accord en cela avec la Grande-Bretagne, la répétition d'une négociation du genre de celle qui avait échoué il y a deux ans. L'O.E.C.D. lui paraissait un forum propice à un tel examen et la France serait entièrement d'accord d'en charger cet organisme. Comme je lui demandais si je pouvais vous rapporter cette déclaration, M. Couve de Murville acquiesça formellement.

Affaires économiques.

J'attirai l'attention du Ministre des Affaires étrangères sur le fait que nous avons un certain nombre d'affaires économiques qui traînaient depuis longtemps et dont le règlement contribuerait certainement à améliorer l'atmosphère. Pour quelques-unes d'entre elles nous avons demandé, en relation avec l'achat des "Mirages", l'intervention de M. Dassault. D'autres étaient traitées par l'Ambassade avec le Ministère des Affaires étrangères ou le Ministère des Finances. Puisque nous procédions à un échange de vues complet sur nos relations, je tenais à lui signaler ces différentes questions.

M. Couve de Murville releva que nous avions choisi le "Mirage" pour des raisons qui nous étaient propres et qui étaient étrangères aux relations franco-suisse. Je rétorquai que le Conseil fédéral s'était évidemment laissé guider uniquement par les besoins de notre défense nationale, mais qu'il y avait en Suisse des gens qui auraient voulu une autre décision, de façon à favoriser un de nos partenaires de l'A.E.L.E. Lors du débat devant les Chambres, on pouvait s'attendre à un déballage de nos griefs contre la France. Il serait donc souhaitable que vous puissiez à cette occasion annoncer que notre contentieux économique avec la France était réglé.

M. Couve de Murville comprit parfaitement ce point de vue. Incidemment il me mit en garde contre M. Dassault, en me disant qu'il n'était peut-être pas très heureux de se servir de lui comme intermédiaire. Je lui laissai des aide-mémoires dans les affaires Bernard, Mertz et dans celle du contingent de fromage (affaires pour lesquelles nous avons eu recours à M. Dassault), ainsi que dans celle des dommages subis par la Compagnie de Navigation sur le Léman à la suite du prélèvement de 20 % institué en août 1957 sur le transfert de fonds à destination de l'étranger, et celle qui oppose M. Porte à l'Etat français au sujet d'une confiscation indue de bouteilles d'eau-de-vie (affaires traitées par l'Ambassade avec le Ministère des Finances). En revanche, je me suis abstenu de parler de la commande d'une turbine par l'Electricité de France à la Compagnie Electro-Mécanique, filiale à Paris de Brown Boveri, cette affaire pouvait être considérée, selon le représentant de la Compagnie Electro-Mécanique, comme pratiquement réglée. Je ne soulevai pas non plus la question de l'octroi à la Swissair de la cinquième liberté de l'air sur certaines de ses lignes, car M. Dassault nous avait dit que l'affaire devait être traitée directement avec le Secrétariat de l'Aviation civile.

M. Couve de Murville me promit de voir ce qu'il pourrait entreprendre pour obtenir le règlement de ces affaires.

Légion étrangère.

Une fois de plus, je repris tout le problème de l'engagement de mineurs par la Légion étrangère, en faisant valoir combien notre opinion publique était sensibilisée à cet égard. M. Couve de Murville me dit que les mêmes difficultés se produisaient avec l'Allemagne et la Belgique. Avec insistance je réclamai la liberté des mineurs Robert André et Jean-Marc Moret, que nous avions demandée récemment, ainsi que celle de Richard Walser, réclamée alors qu'il était mineur et que nous avions redemandée il y a peu de temps parce qu'il avait été blessé, et celle du majeur Emil Moser dont la situation familiale (femme folle, quatre enfants sans soutien) méritait un traitement particulier. M. Couve de Murville m'assura qu'il ferait son possible pour nous donner satisfaction.

Enfin, en relation avec la Légion, je renouvelai ma protestation au sujet des deux anciens légionnaires Krattiger et Wolfensberger, délinquants de droit commun, dont la France nous refusait l'extradition, en violation de notre traité d'extradition. Je mis bien en évidence l'effet déplorable qu'auraient sur notre opinion publique ces affaires si elles venaient à sa connaissance. M. Couve de Murville accordera son attention à ces deux cas.

Ainsi, au cours d'un entretien très amical et confiant, qui a duré une heure entière, j'ai récapitulé à M. Couve de Murville toutes nos doléances. En ce qui concerne les relations entre les Six et les Sept, je crois que nous pouvons enregistrer les déclarations de M. Couve de Murville comme quelque chose de positif. Sur les autres points mon interlocuteur ne pouvait évidemment pas s'engager. Mais je l'ai trouvé très ouvert et attentif. J'ai eu l'impression qu'il s'emploiera sincèrement à nous satisfaire.

- 6 -

M. Couve de Murville n'a pas mentionné l'activité du F.L.N. en Suisse, qui, selon un article de la "Nouvelle Revue de Lausanne" du 3 janvier, est de nature à creuser un fossé entre la France et la Suisse romande.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse :

sig. P. Micheli